Horaire : la fin de l’anarchie ou une nième circulaire !

Abderrahim DERRAJI - 2019-05-31 10:39:21 - Vu sur pharmacie.ma

Suite aux nombreuses plaintes déposées par les syndicats des pharmaciens, et aux grèves de garde de nuit menées par les officinaux dans certaines villes, le ministre de l’Intérieur Noureddine Boutayeb a adressé, le 17 mai 2019, une lettre-circulaire à tous les Walis et Gouverneurs du Royaume. Celle-ci, les incite à veiller à ce que les pharmaciens respectent à la lettre les horaires d’ouverture et de fermeture des officines ainsi que les horaires de garde. En pratique, il leur a demandé de mettre en place des arrêtés gubernatoriaux ou d’actualiser, si besoin est, les arrêtés existants. Ils devraient le faire en se basant sur les propositions formulées par les Conseils régionaux ou par les syndicats qui ont une délégation des conseils dans ce sens. Cette mesure a pour finalité de mettre fin à la concurrence déloyale et à garantir la continuité du service assuré par les officines. Il les a aussi exhorté à mettre en place des commissions chargées de suivre le respect des horaires stipulés par ces arrêtés. Ces commissions doivent commencer par donner des avertissements aux pharmaciens qui enfreignent la loi. Dans le cas où ces avertissements ne suffisent pas, le dossier doit être transmis aux Conseils régionaux qui ont la possibilité de donner des avertissements ou des blâmes à ces pharmaciens. Ces conseils peuvent aussi se prononcer en faveur d’une fermeture temporaire et même définitive d'une pharmacie. Dans ce cas, les dossiers doivent transiter par le secrétariat général du Gouvernement. Les pharmaciens qui ont accueilli favorablement cet écrit craignent que ça ne soit un courrier de plus, surtout que certains pharmaciens ont crée un climat incompatible avec l’esprit de confraternité qui prévalait dans la plupart des villes du Royaume.